



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 12 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Roumanie réaffirme sa solidarité avec les familles des victimes des attentats terroristes qui se sont produits à Madrid.

Le Président et le Premier Ministre roumains ont condamné énergiquement ces monstrueux attentats terroristes qui ont fait plus de 200 morts et 1 400 blessés. Parmi eux, il y aurait 2 ressortissants roumains morts et 75 blessés. La Roumanie est l'un des 10 pays dont des ressortissants ont péri dans ces événements tragiques, ce qui prouve que le terrorisme nous concerne tous, où qu'il frappe.

Les vraies victimes à l'ère de la mondialisation sont les valeurs démocratiques, les libertés et les droits fondamentaux. Le terrorisme menace l'essence même de la stabilité et du développement du monde. Cette menace commune nécessite, de la part de l'ensemble des pays démocratiques, une action concertée.

Il apparaît une fois de plus manifeste qu'il est de la plus haute importance qu'on élabore et applique une législation antiterroriste de vaste portée débouchant sur des mesures concrètes.

Le Conseil de sécurité, chargé d'assurer le maintien de la paix et de la stabilité internationales, devrait continuer à agir avec vigueur à cet égard, notamment par le biais de son organe subsidiaire spécialisé, le Comité contre le terrorisme.

L'adoption prompte et unanime par le Conseil de sécurité de sa résolution 1530 (2004) doit être suivie de mesures concrètes et résolues visant à traduire en justice les auteurs et les commanditaires de ces actes terroristes odieux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
(Signé) Mihnea **Motoc**

